

# Plus de flexibilité au profit des employés

Berne, le 21 février 2017

## Communiqué de presse

### Plus de flexibilité au profit des employés

#### Le PLR veut supprimer les entraves pour l'enregistrement de la durée de travail

---

**Le PLR. Les Libéraux-Radicaux prépare le terrain pour les futurs modèles concernant le temps de travail. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a aujourd'hui donné suite à deux initiatives parlementaires déposées par la conseillère aux Etats Karin Keller-Sutter (SG) et le conseiller national Marcel Dobler (SG). L'obligation d'enregistrement du temps de travail, qui a été ancrée dans la loi afin de protéger les collaboratrices et collaborateurs repose sur des modalités pratiques qui sont aujourd'hui inadaptées aux nouveaux modèles de travail qui se basent sur la confiance et la responsabilité individuelle. Même si les règles ont été partiellement adaptées à l'environnement de travail actuel, d'autres changements sont nécessaires.**

Le 1er janvier 2016, l'obligation de l'enregistrement de la durée de travail pour certains groupes de collaborateurs a été assouplie afin de tenir compte de la réalité actuelle d'un monde du travail moderne ayant des horaires de travail flexibles. Cependant, une dispense n'est seulement possible que lorsqu'il existe une convention collective de travail et que le collaborateur gagne au minimum 120'000 francs par année. Ce changement, réalisé par voie d'ordonnance, n'est pas valable pour toutes les branches et toutes les entreprises. La CER-N veut, en donnant suite aux deux initiatives parlementaires, améliorer la situation en la rendant plus libérale. Dans le cas de celle de la conseillère aux Etats Keller-Sutter, elle avait déjà été acceptée par la commission de l'économie du Conseil des Etats. Elle doit à présent être mise en œuvre au niveau parlementaire. Elle vise à dispenser plus aisément le personnel dirigeant et certains spécialistes de l'obligation d'enregistrer le temps de travail.

#### Soulager les start-ups

Une solution similaire doit également être proposée pour certains collaborateurs de start-ups. Les employés qui détiennent une participation dans une entreprise, qui par leur travail disposent d'une grande autonomie et qui peuvent définir seuls la majeure partie de leurs horaires de travail ne devraient également pas être obligés de procéder à un enregistrement de leurs horaires de travail. En effet, chaque année, près de 10'000 créations d'entreprise concernent des Start-ups. Ces dernières créent de nombreux emplois et apportent, avec leurs idées, une contribution précieuse au développement en Suisse. Afin que la création de l'innovation ne soit pas entravée, il est nécessaire que la loi sur le travail leur laisse une marge de manœuvre. C'est ce que demande précisément l'initiative parlementaire du conseiller national Marcel Dobler.

#### Supprimer d'autres barrières

L'initiative parlementaire du conseiller national Thierry Burkart va dans la même direction. Même si elle n'a pas été traitée dans la séance de la CER-N d'aujourd'hui, il convient de la citer. Elle demande, en effet, que la loi sur le travail soit adaptée afin que les besoins de ceux, qui accomplissent leur travail à la maison (Homeoffice), soient mieux considérés. L'objectif est que les collaborateurs disposent de plus de liberté dans la gestion de leur horaire de travail.

# Plus de flexibilité au profit des employés

Liberté, cohésion et innovation – **par amour de la Suisse.**

---

## Contacts

- › Christian Lüscher, conseiller national, 079 355 37 52
  
  - › Olivier Feller, conseiller national, 079 658 31 92
  
  - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
- 

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne

PLR, Les Libéraux-Radicaux, Secrétariat général, Neuengasse 20, Case postale, CH-3001 Berne

T +41 (0)31 320 35 35, F +41 (0)31 320 35 00, [www.plr.ch](http://www.plr.ch)